

pour préparer une attaque soit pour améliorer sa position en vue d'une attaque contre Formose. Le président seul a le droit de décider au moment voulu si une telle attaque ne représente qu'une opération limitée contre les îles ou constitue une étape d'un assaut contre Formose même. M. Dulles est revenu sur ce point le 8 mars et il a complété ses déclarations antérieures lorsque, parlant de la responsabilité du président en ce domaine, il a dit:

Le président décidera de la suite à donner à ce souple programme de défense de Formose d'après la valeur d'ensemble qu'à son propre jugement, certaines positions côtières représentent pour la défense de Formose, et ce qu'il en coûterait pour tenir ces positions.

Décision pas facile pour le président, si malheureusement il doit jamais en arriver là. Mais si cela devait être, je suis heureux de voir que la décision appartient à un homme comme le président Eisenhower, homme de caractère intègre et ami passionné de la paix.

De leur côté, les Chinois communistes soutiennent que ces îles font partie du territoire continental de leur pays et que, si les troupes de Tchang Kaï-chek refusent de les évacuer, il faudra les en chasser.

Que ces attitudes adverses risquent de provoquer des troubles graves, la chose est évidente et suscite des inquiétudes réelles et compréhensibles puisque les conséquences d'un conflit pourraient mettre en cause plus que les deux gouvernements chinois.

L'attitude du Canada à ce sujet a été exposée à la Chambre, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas accepté de nous engager à participer à la défense de Formose, ni des îles côtières, et à intervenir dans toute lutte que les deux gouvernements chinois pourraient se livrer pour la possession de ces îles côtières. En cette affaire, nous n'avons d'autres responsabilités que celles qui nous incombent à titre de membre des Nations Unies; et ces responsabilités, je les ai exposées à la Chambre.

Nous pensons également qu'il est possible d'établir une distinction, tant au point de vue politique qu'au point de vue stratégique, entre Formose et les îles côtières, de même évidemment qu'entre Formose et la Corée. Néanmoins, si nous n'avons aucun engagement, cela ne veut pas dire que le problème nous laisse indifférents. La question nous intéresse profondément et constamment en raison de considérations qui nous mettent dans l'impossibilité à peu près absolue de nous désintéresser de ces questions.

D'abord, nous nous intéressons d'une façon générale à la paix et à tout ce qui peut la menacer. Puis nous nous intéressons spécialement à la ligne de conduite des États-

[L'hon. M. Pearson.]

Unis, aux conséquences de laquelle le Canada, pays d'Amérique du Nord, ne peut échapper. Enfin nous nous préoccupons de tout ce qui peut affaiblir, comme le peut cette affaire, la coalition dont la puissance et l'unité, sous la direction des États-Unis, constituent présentement le plus sûr moyen d'empêcher l'agression et la guerre communistes.

J'ai dit tout dernièrement, monsieur l'Orateur, comme bien d'autres avant moi, qu'il serait impossible, à mon avis, pour les États-Unis ou le Canada de rester neutre si la population de l'un ou l'autre pays était engagée dans une guerre importante où son existence même, comme peuple, serait en jeu et, qu'en élaborant notre politique extérieure et notre programme de défense, nous ne devons jamais oublier cette vérité. Quand je dis "nous" j'entends aussi bien les États-Unis que le Canada. Je pense que cela saute aux yeux. C'est un des éléments de la vie internationale que nous, et, certes, d'autres pays, avons acceptés. C'est un fait que nous avons déjà reconnu par notre participation à l'OTAN. Les dispositions que nous avons prises en vue de la défense du continent nord-américain manifestent aussi cette réalité. Pour peu qu'on les veuille efficaces, ces dispositions doivent, en effet, être conclues en vertu d'un accord mutuel, et réalisées dans la collaboration la plus étroite.

Les Canadiens, comme les Américains, je pense, comprennent et acceptent l'inévitable interdépendance du Canada et des États-Unis du point de vue de la mise au point de mesures destinées à assurer notre sécurité mutuelle et la défense de la paix. Conséquemment, nous ne saurions échapper aux conséquences de cette interdépendance si l'un ou l'autre des deux pays ne faisait jamais l'objet d'une agression. Si ces conséquences nous inspirent parfois une certaine anxiété, ce que nous ne nions pas, il reste vrai que nous aurions bien davantage lieu de nous inquiéter si les États-Unis ne reconnaissaient pas la nature de nos rapports, des points de vue sécurité et défense, ou s'ils nous refusaient le droit d'exprimer notre sentiment sur des questions qui sont, au premier chef, du ressort de Washington.

Si la population du Canada comprend et accepte volontiers cet état de choses, cela tient, je pense, à deux grandes raisons. La première est que toute guerre dans laquelle nous nous trouverions plongés ensemble serait de caractère défensif. Les Canadiens ne peuvent concevoir,—pour ma part, en tout cas, je ne saurais l'imaginer,—que les États-Unis commencent jamais une guerre d'agression. Il est également inconcevable que le Canada participe jamais à une telle guerre.